

**Procès-Verbal  
du Conseil Municipal  
du lundi 10 mars 2025**

---

**Date de convocation**

3 mars 2025

**Heure de la séance**

19h00

**Lieu de la séance**

Hôtel de Ville

Nombre de conseillers	29
Présents	20/21
Excusés	9/8
Procurations	9/8
Absents	0

**Présidence**

Mme Michelle DEVANNE, Maire

---

**Présents**

Mme Michelle DEVANNE, M. Jean-Claude MARCHAND, Mme Lydie AVOINE, M. Alexandre GUILLOTEAU (*Arrivé à 19h22*), Mme Marie-Noëlle FRADIN, M. Christian PELLETIER, Mme Nicole FIORI, M. Noël GODET, Mme Patricia DEBELLOIR-POUPIN, Mme Laurence BRISSEAU-JAUZELON, Mme Isabelle BROSSET, Mme Aurélie RABILLER, M. Jérôme LANDA, M. Pascal BOUSSEAU, Mme Line VILLATEAU, M. Didier HÉRAUD, Mme Elena LORIEAU NUÑEZ, M. Didier DOLÉ, M. Jacques BALLAY, M. Mikael PRAUD, M. Killian SERIN formant la majorité des membres en exercice.

**Excusés :**

M. Alexandre GUILLOTEAU (*Arrivé à 19h22*)  
Mme Marie-Bernadette VINCENT  
M. Frédéric RABAUD  
Mme Estelle BILLEAUD  
Mme Elodie RABILIER  
Mme Marina LERAY  
M. Nicolas RIPAULT  
M. Jean-Michel BEAUFFRETON  
Mme Monique RANGEARD

Procuration à  
"  
"  
"  
"  
"  
"  
"  
"

Mme Nicole FIORI  
Mme Marie-Noëlle FRADIN  
M. Jean-Claude MARCHAND  
Mme Isabelle BROSSET  
Mme Line VILLATEAU  
M. Jérôme LANDA  
M. Pascal BOUSSEAU  
M. Killian SERIN  
M. Didier DOLÉ

**Secrétaire :**

M. Christian PELLETIER

# Ordre du jour

## Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 27 janvier 2025

### ECONOMIE

1. Petite Ville de Demain – Programme « Incroyable Territoire »
2. Avis du Conseil Municipal sur l'installation de la société KALHYGE dans la Zone d'Activité Economique de Montifaut

### FINANCES

*Rapport et documents budgétaires transmis le 25 février 2025, en application de l'article L 5217-10-4 du Code Général des Collectivités Territoriales :*

- 3 à 6. Approbation des Comptes de Gestion 2024
- 7 à 10. Approbation des Comptes Administratifs 2024
- 11, 12. Affectations des résultats 2024
13. Vote des taux des taxes 2025
- 14 à 17. Vote des Budgets Primitifs 2025
18. Vote des subventions 2025
19. Convention avec l'association Ecole de Musique bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000,00 €
20. Budget Général – Autorisations de Programme et Crédits de Paiement – Mise à jour

### ENFANCE – JEUNESSE – AFFAIRES SCOLAIRES

21. Montant de la participation de la Commune aux frais de fonctionnement de l'école privée Notre-Dame du Donjon
22. Réévaluation de la participation financière des Communes pour les élèves non-résidents scolarisés dans les écoles publiques de Pouzauges

### URBANISME – TRAVAUX

23. Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2024
- 24 à 27. Aménagement de la rue Alphonse Delavau – Approbation de l'avant-projet détaillé et de l'enveloppe financière affectée aux travaux, demandes de subvention à l'Etat, au Conseil Départemental de la Vendée et à la Région des Pays de la Loire

### RESSOURCES HUMAINES

28. Tableau des effectifs – Emplois saisonniers, emplois temporaires, modification de temps de travail

### VŒUX ET MOTIONS

29. Motion contre l'agrivoltaïsme

### Informations sur les commandes, marchés et décisions prises par Madame le Maire

---

Mme le Maire ouvre la séance à 19h08.

Mme le Maire accueille Mme Solange FERRIERE, nouvelle chargée de projet Petite Ville de Demain, et rappelle le travail engagé par sa prédécesseuse, Mme Sophie MEIRELES-THEMLIN, qui avait permis la signature de la Convention Petite Ville de Demain. Mme MEIRELES-THEMLIN avait déjà réalisé un recensement auprès de la population et des commerces afin de mieux envisager les attentes de chacun pour une revitalisation du centre-ville.

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JANVIER 2025

## Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du lundi 27 janvier 2025

Le procès-verbal de la séance du lundi 27 janvier 2025 est approuvé à l'unanimité.

## ECONOMIE

### 1- Petite Ville de Demain – Programme « Incroyable territoire »

Mme le Maire donne la parole à Mme Solange FERRIERE et l'invite à se présenter et à présenter le programme "Incroyable Territoire" dans le cadre de Petite Ville de Demain.

Mme FERRIERE est arrivée en poste à la Maison de l'Intercommunalité au 1er décembre 2024 avec pour mission de réactiver la politique Petite Ville de Demain sur notre territoire.

Comme dans beaucoup de communes, le constat est souvent celui de la fermeture et du remplacement parfois des commerces de centres-villes par des agences bancaires, d'assurance, ...

Mme FERRIERE projette et commente un diaporama.

Elle souligne le travail de Mme MEIRELES-THEMLIN qui avait déjà engagé un travail sur la redynamisation des commerces.

L'objectif est de créer un évènement en centre-ville sous la forme d'un marathon de porteurs de projet en vue d'occuper les locaux vacants. Des équipes de 10 à 12 personnes seraient ainsi constituées pour chaque porteur de projet.

#### Créer un évènement en centre-ville

Mise en valeur des commerces et la ville, notamment grâce à une couverture médiatique régionale.

#### Soutenir la relance des activités en centre-ville

Les commerçants ayant souffert de la crise auront l'occasion de réinterroger leurs pratiques et d'adapter leurs offres aux changements de comportement des consommateurs.

#### Rendre les administrés consom'acteurs

Notre programme implique directement le consommateur, en le rendant acteur de son commerce local



#### Pallier la vacance commerciale

Amener des porteurs de projet en centre-ville en les faisant intégrer les locaux vacants durant le marathon créatif de 36h.

#### Attirer les porteurs de projets en centre-ville

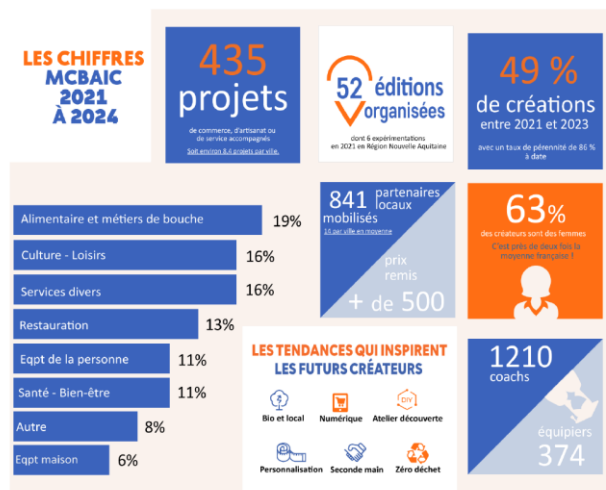
Apporter un service inédit au créateur et leur permettre de gagner des prix pour encourager leur installation.

#### Fédérer les acteurs du commerce local

Réunir les forces vives des territoires autour d'une thématique stratégique, celle de la pérennité du commerce de centre-ville.



### Le programme en quelques chiffres



Un Comité de de Pilotage “Incroyable Territoire – Commerce”, composé de Mme le Maire, des membres de la Commission Développement Economique, de Mme BROSSET pour le Conseil Municipal des Jeunes, d’un membre du Conseil des Sages®, des Responsables des Services techniques et du service Communication de la Commune, se réunira le 17 mars prochain.

*Rapporteur : Mme le Maire*

Avec la signature de la convention-cadre « Petite Ville de Demain », la Ville de Pouzauges s'est engagée dans une démarche partenariale et transversale en faveur de la valorisation et de l'amélioration de l'attractivité de son centre-ville.

Ce projet global de redynamisation porte sur différents domaines d'intervention tels que l'amélioration de l'habitat, le développement d'une nouvelle offre résidentielle, la restructuration des espaces publics, la mise en valeur du patrimoine, l'animation culturelle et touristique mais aussi et surtout sur le renforcement de l'offre commerciale et artisanale.

Composante essentielle et indispensable du programme d'actions, cette intervention qui vise à renforcer l'attractivité commerciale du centre-ville et à encourager l’adaptation des commerces aux nouveaux modes de consommation, prend tout son sens au regard du contexte économique.

Face aux multiples courants qui bousculent et accélèrent la nécessaire mutation des activités de centre-ville et l'entrepreneuriat, la Ville souhaite accueillir un programme d'accélération d'identification de projets pouvant contribuer aux objectifs de diversification de la composition du tissu commercial et accélérer la création d'activités indépendantes.

Proposé sous la forme d'un concours à la création d'entreprises, le dispositif d'accompagnement opérationnel “Incroyable Territoire” a été créé en 2018, suite au lancement du programme national « Action Cœur de Ville », puis pour les villes « Petites Villes de Demain » à partir de 2021, en partenariat avec “Le Bon Coin” et conventionné par la Banque des Territoires. Il favorise la rencontre entre :

- d'une part, des porteurs de projets amenés à tester et enrichir leur concept lors d'un marathon créatif de 36 heures ;
- et d'autre part, les acteurs publics et privés de soutien ou d'accompagnement à la création d'entreprises du territoire, les propriétaires de locaux vacants et les consommateurs.

Les objectifs de ce programme de communication-action sont donc multiples :

- remédier à la vacance commerciale ;
- attirer des porteurs de projets ;
- soutenir la relance des activités en centre-ville ;
- sensibiliser aux enjeux du numérique ;
- fédérer les acteurs du commerce local ;
- rendre les administrés consom'acteurs.

Depuis la première édition, 91 villes en France ont organisé cet évènement et une seule en Vendée. Une dizaine de porteurs de projet en moyenne participe à chacun des évènements. Les éditions précédentes sur le territoire national ont permis de faire émerger de nombreux projets de création d'entreprise. Ainsi, 49 % des porteurs de projets depuis la première édition, en 2018, ont créé leur entreprise et 86 % sont toujours en activité après 3 ans.

Dans cette perspective de candidater, plusieurs étapes sont à engager :

- la mobilisation des acteurs locaux à travers la tenue d’une réunion de lancement et une conférence de presse ;

- le temps fort du dispositif avec l'organisation d'un concours en centre-ville, pendant 2 jours, permettant à une quinzaine d'équipes d'enrichir et de perfectionner leur projet d'activité (activités en cours de création et ayant besoin d'un local, ainsi que les activités déjà installées en centre-ville impactées par la Covid-19) -l'objectif est ici de réinterroger tous les aspects de l'activité, du concept initial à la viabilité économique, que le projet soit en gestation, en plein essor ou en perte de vitesse- Des prix, définis en fonction des territoires et des éventuels partenaires locaux, pourront être remis aux équipes les plus convaincantes ;
- le suivi des projets durant 6 mois permettant d'établir un diagnostic du projet d'activité, la tenue de rendez-vous mensuels avec des coaches volontaires puis un retour d'expérience sur l'avancement du projet afin d'apporter d'éventuelles préconisations supplémentaires ;
- la finale au niveau national permettant de décerner 3 prix et ainsi de mettre en lumière le meilleur projet de création d'activité, le meilleur projet de développement - relance d'activité et le projet le plus engagé.

Au regard de la teneur de ce programme, la participation demandée à la collectivité territoriale souhaitant organiser cet événement s'élève à 24 000,00 € TTC. La Banque des Territoires peut apporter une prise en charge à hauteur de 40 % de ce coût total (soit 10 000€ TTC).

Dès lors, la candidature de la Ville à l'édition 2025 du programme "Incroyable Territoire" présenterait plusieurs avantages :

- bénéficier d'une couverture médiatique promouvant le territoire et les actions de la Ville engagées en faveur de la redynamisation et du développement commercial et artisanal ;
- permettre une accélération d'identification de projets d'activités pouvant contribuer aux objectifs de diversification de la composition du tissu commercial et accélérer la création post événement dans des cellules commerciales vacantes.

La sollicitation d'une subvention auprès de la Banque des Territoires permettrait de contribuer au financement de cette opération selon le plan de financement suivant :

<b>Intitulé</b>	<b>Coût estimatif (€ TTC)</b>	<b>Coût estimatif (€ HT)</b>	<b>Subvention Banque des Territoires /CDC (€)</b>	<b>Part communale (€ TTC)</b>
Programme Incroyable Territoire	24 000,00 €	20 000,00 €	10 000,00 €	14 000,00 €

Mme le Maire, dans la continuité de la présentation de Mme Solange FERRIERE, précise que la Commune s'inscrit dans une démarche de prospection d'habitants ou de porteurs de projet dans différents domaines. Ainsi, certains artisans d'art pourraient également être en recherche d'emplacements et investir les locaux vacants du centre-ville. Pour elle, il ne suffit pas de se lamenter sur les commerces qui ferment, il faut faire quelque chose pour que cela change. Il est donc important de travailler tous ensemble.

Pour M. Jean-Claude MARCHAND, la mise en route de ce programme permettrait d'accélérer la revitalisation du centre-ville.

19h22 – Arrivée de M. Alexandre GUILLOTEAU

M. Jacques BALLAY demande quel est le nombre de locaux vacants en centre-ville.

Mme Solange FERRIERE répond qu'il y en a 7 dont certains avec des surfaces importantes (ex-CIC, ex-pharmacie, ...).

L'absence de chef de projet a fait que la Commune n'a pas pu profiter de l'élan donné initialement.

Les élus n'ayant plus de questions, Mme le Maire soumet au vote la candidature de la Commune au dispositif "Incroyable Territoire".

***Délibération n°1 :***

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- autorise Mme le Maire à candidater au dispositif "Incroyable Territoire" au nom de la Commune de Pouzauges en vue de redynamiser son centre-ville par le développement du commerce de proximité ;
- autorise le versement d'une somme de 20 000,00 € HT à l'association « Incroyable Territoire » pour la mise en œuvre de cette opération ;
- autorise Mme le Maire à solliciter une subvention auprès de la Banque des Territoires, à hauteur de 10 000,00 € afin de contribuer au financement de cette opération ;
- autorise Mme le Maire à signer tous documents relatifs à cette délibération.

Mme le Maire remercie Mme Solange FERRIERE pour sa présence et sa présentation.

**2- Avis du Conseil Municipal sur l'installation de la société KALHYGE dans la Zone d'Activité Economique de Montifaut**

*Rapporteur : Mme Marie-Noëlle FRADIN*

L'incendie qui s'est déclaré dans la nuit du 23 au 24 août 2022, a détruit une grande partie de la zone de production de la blanchisserie industrielle KALHYGE, située au cœur d'habitations proches du centre-ville. De nombreuses discussions et de recherches de solutions ont été engagées avec les élus pour maintenir cette activité économique sur le territoire communal. La société KALHYGE a pu trouver un local pouvant accueillir temporairement et partiellement son activité dans la Zone d'Activité Economique (ZAE) de Montifaut.

Une étude a été engagée par la société KALHYGE pour la reconstruction et la remise en état du site initial du 3 rue de la Faucherie. Compte-tenu des contraintes, elle envisage désormais d'ouvrir un nouveau site industriel sur la ZAE de Montifaut. A cet effet, elle a déposé un dossier de demande d'enregistrement de la création d'un centre de services incluant une blanchisserie industrielle.

Cette installation est soumise à enregistrement au titre de la rubrique n°2340-1 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)<sup>1</sup> et nécessite une consultation du public qui se déroule du 24 février au 21 mars 2025 inclus.

Dans ce cadre, le Conseil Municipal est amené à rendre un avis motivé sur cette demande.

M. Jacques BALLAY demande si l'installation intégrera le même nombre d'employés que l'usine de la rue de la Faucherie.

M. Jean-Claude MARCHAND répond qu'à sa connaissance, l'installation d'un nouveau process industriel va probablement entraîner une plus grande mécanisation des tâches et pourrait donc avoir un effet sur l'emploi. Cependant, l'installation à Montifaut reprendra l'activité existante avec une capacité de production supplémentaire.

Il ajoute qu'aujourd'hui les effectifs sont à la baisse.

Il ajoute également que le permis de construire est validé mais il faut désormais déposer ce dossier d'ICPE.

<sup>1</sup> Les ICPE sont des installations industrielles ou agricoles susceptibles de créer des risques ou des pollutions. Elles sont réglementées pour protéger l'environnement et la santé publique. Elles sont classées selon leur niveau de danger, nécessitant des démarches de déclaration, d'enregistrement ou d'autorisation.

**Délibération n°2 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, émet un avis favorable à la demande d'enregistrement au titre de la rubrique n°2340-1 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement formulée par la société KALHYGE en vue de la création d'un centre de services incluant une blanchisserie industrielle.

## **FINANCES (PJ 1, 2 et 3)**

### **3 à 6- Approbation des Comptes de Gestion 2024**

*Rapporteur : M. Jean-Claude MARCHAND*

Il est rappelé qu'en 2024 la Commune de Pouzauges comptait quatre budgets :

- Budget Général
- Budget annexe « Pépinières d'Entreprises »
- Budget annexe « Lotissement de La Balière »
- Budget annexe « Lotissement Les Hauts du Prieuré »

Le Compte de Gestion, comme le Compte Administratif, est un document constatant les opérations financières, en recettes et en dépenses, réalisées sur l'exercice comptable écoulé, en l'occurrence l'exercice 2024.

Le Compte de Gestion est élaboré par le Comptable du Service de Gestion Comptable du Nord-Vendée (ex Centre des Finances Publiques des Herbiers).

Le vote du Compte de Gestion doit précéder ou accompagner le vote du Compte Administratif.

19h38 – M. Alexandre GUILLOTEAU quitte la salle

M. Jean-Claude MARCHAND commente le diaporama projeté sur les documents financiers transmis aux élus.

19h40 – M. Alexandre GUILLOTEAU reprend sa place autour de la table

### **Budget Général**

**Délibération n°3 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve le Compte de Gestion du Budget Général, dressé pour l'exercice 2024, par le Comptable du Service de Gestion comptable du Nord Vendée ; ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

### **Budget annexe « Développement Economique »**

**Délibération n°4 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve le Compte de Gestion du Budget annexe « Pépinières d'Entreprises, dressé pour l'exercice 2024, par le Comptable du Service de Gestion comptable du Nord Vendée ; ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

### **Budget annexe « Lotissement de La Balière »**

**Délibération n°5 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve le Compte de Gestion du Budget annexe « Lotissement de La Balière », dressé pour l'exercice 2024, par le Comptable du Service de Gestion comptable du Nord Vendée ; ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

## **Budget annexe « Lotissement Les Hauts du Prieuré »**

### **Délibération n°6 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve le Compte de Gestion du Budget annexe « Lotissement Les Hauts du Prieuré », dressé pour l'exercice 2024, par le Comptable du Service de Gestion comptable du Nord Vendée ; ce Compte de Gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part sur la tenue des comptes.

## **7 à 10- Approbation des Comptes Administratifs 2024**

*Rapporteur : M. Jean-Claude MARCHAND*

Le Compte Administratif, comme le Compte de Gestion, est un document constatant les opérations financières, en recettes et en dépenses, réalisées sur l'exercice comptable écoulé, en l'occurrence l'exercice 2024. Le Compte Administratif est élaboré par l'ordonnateur, c'est à dire le Maire.

Le Conseil Municipal ne peut délibérer sur le Compte Administratif sans disposer de l'état de situation de l'exercice dressé par le Service de Gestion Comptable du Nord-Vendée : le Compte de Gestion.

Les résultats du Compte Administratif doivent concorder avec les résultats du Compte de Gestion.

Le vote du Compte Administratif avant le vote du Budget Primitif permet la reprise des résultats de l'exercice précédent dans le budget concerné.

Lorsque le Conseil Municipal débat du Compte Administratif, il ne peut être présidé par la personne l'ayant élaboré. Le Conseil doit élire un Président « spécial ».

M. Jean-Claude MARCHAND, Premier Adjoint, en charge des finances, est désigné Président.

19h53 – Mme le Maire quitte la salle le temps des votes des Comptes Administratifs (Budget Général et Budgets annexes)

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET GENERAL (PJ 1 : pages 1 à 11 + PJ 2)**

Le Compte Administratif 2024 du Budget Général fait apparaître les résultats suivants :

### **Section de fonctionnement**

Recettes	6 150 283,80 €
Dépenses	<u>4 953 080,61 €</u>
Résultat 2024	1 197 203,19 €
Résultat reporté	<u>2 792 410,97 €</u>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>3 989 614,16 €</b>

### **Section d'investissement**

Recettes	2 760 288,89 €
Dépenses	<u>3 258 366,19 €</u>
Résultat 2024	- 498 077,30 €
Résultat reporté	<u>- 858 810,45 €</u>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>- 1 356 887,75 €</b>
Reste à réaliser – Recettes	464 608,99 €
Reste à réaliser – Dépenses	<u>545 510,03 €</u>
<b>Besoin de financement</b>	<b>- 1 437 788,79 €</b>

M. Jean-Claude MARCHAND commente le diaporama projeté.

### Recettes de fonctionnement

	CA 2023	CA 2024
013 - Atténuation de charges	54 326,53 €	58 950,29 €
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	101 378,56 €	110 331,53 €
73 - Impôts et taxes	3 913 688,05 €	4 061 833,23 €
74 - Dotations, subventions et participations	1 568 805,13 €	1 540 415,26 €
75 - Autres produits de gestion courante	65 589,32 €	239 479,59 €
76 - Produits financiers	6,22 €	9,74 €
77 - Produits exceptionnels	38 126,27 €	29 319,20 €
<b>TOTAL DES OPERATIONS REELLES</b>	<b>5 741 920,08 €</b>	<b>6 040 338,84 €</b>
042 - Opérations d'ordres (travaux en régie + Amortissement des subventions reçues)	85 713,05 €	109 944,96 €
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>5 827 633,13 €</b>	<b>6 150 283,80 €</b>
002 - EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTÉ	3 036 572,82 €	2 792 410,97 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	8 864 205,95 €	8 942 694,77 €

### Dépenses de fonctionnement

	CA 2023	CA 2024
011 - Charges à caractère général	1 445 564,87 €	1 563 323,81 €
012 - Charges de personnel	2 035 463,81 €	2 087 354,11 €
014 - Atténuation de charges	2 119,00 €	2 354,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	838 816,08 €	821 184,97 €
66 - Charges financières	69 356,26 €	62 197,91 €
67 - Charges exceptionnelles	1 123,65 €	2 000,00 €
<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES</b>	<b>4 392 443,67 €</b>	<b>4 535 621,92 €</b>
Opérations d'ordres (amortiss. + cessions)	387 180,81 €	417 458,69 €
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 779 624,48 €</b>	<b>4 953 080,61 €</b>

### Recettes d'investissement

	CA 2023	CA 2024
FCTVA	91 234,09 €	258 173,37 €
Taxes d'aménagement	42 335,93 €	20 853,44 €
Excédent de fonctionnement N-1	1 085 161,24 €	1 292 170,50 €
Caution et prêt	0,00 €	54 106,80 €
Subventions d'équipements	814 166,07 €	693 753,72 €
Opérations d'ordres (amortissements...)	579 609,26 €	444 231,06 €
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 612 506,59 €</b>	<b>2 760 288,89 €</b>

### Dépenses d'investissement

	CA 2023	CA 2024
Excédent de fonctionnement capitalisés	35 478,36 €	0,00 €
Capital des emprunts en Euros	619 333,45 €	630 645,67 €
Dépenses d'équipements (détail diapositive suivante)	2 013 333,60 €	3 124 648,86 €
Dépôt et cautionnement	85,60 €	1 193,00 €
Opérations d'ordres (Travaux en régie, intégration des frais d'études...)	281 065,08 €	133 717,33 €
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 949 296,09 €</b>	<b>3 258 366,19 €</b>

### Principaux investissements réalisés en 2024

Désignation	Montant
Acquisition de terrains et travaux divers	469 529,00 €
Acquisition de matériels et mobiliers	164 577,91 €
Bâtiments communaux	1 026 562,76 €
Voiries et réseaux	618 601,02 €
Aménagements sportifs et touristiques	195 869,24 €
Cité Labyrinthe	5 720,25 €

Un état récapitulatif détaillé des indemnités des élus pour l'année 2024 est également présenté, dont le montant total (79 781,62 €) est intégré au chapitre 65 – Autres charges de gestion courante (Maire + 6 adjoints + 5 Conseillers Municipaux délégués).

#### Délibération n°7 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve le Compte Administratif du Budget Général 2024.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET ANNEXE « PEPINIÈRES D'ENTREPRISES » (PJ 1 : page 18)**

Le Compte Administratif 2024 du Budget annexe « Pépinières d'Entreprises » fait apparaître les résultats suivants :

**Section de fonctionnement**

Recettes	53 919,31 €
Dépenses	<u>36 145,15 €</u>
Résultat 2024	17 774,16 €
Résultat reporté	<u>55 901,89 €</u>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>73 676,05 €</b>

**Section d'investissement**

Recettes	30 938,70 €
Dépenses	<u>24 512,60 €</u>
Résultat 2024	6 426,10 €
Résultat reporté	<u>16 771,36 €</u>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>23 197,46 €</b>

**Délibération n°8 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve le Compte Administratif du Budget annexe « Pépinières d'Entreprises » 2024.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DE LA BALIERE » (PJ 1 :**

page 21)

Le Compte Administratif 2024 du Budget « Lotissement de La Balière » fait apparaître les résultats suivants :

**Section de fonctionnement**

Recettes	636 673,48 €
Dépenses	<u>644 781,28 €</u>
Résultat 2024	- 8 107,80 €
Résultat reporté	<u>- 266 889,49 €</u>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>- 274 997,29 €</b>

**Section d'investissement**

Recettes	482 456,06 €
Dépenses	<u>602 247,75 €</u>
Résultat 2024	- 119 791,69 €
Résultat reporté	<u>- 482 456,06 €</u>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>- 602 247,75 €</b>

Il est précisé qu'il reste 3 lots constructible sur le lotissement de la Balière (tranche 1) et que 5 options ont été posées pour la 2<sup>ème</sup> tranche de ce lotissement.

**Délibération n°9 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve le Compte Administratif du Budget annexe « Lotissement de La Balière » 2024.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2024 – BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES HAUTS DU PRIEURÉ » (PJ**

1 : page 24)

Le Compte Administratif 2024 du Budget annexe « Lotissement Les Hauts du Prieuré » fait apparaître les résultats suivants :

**Section de fonctionnement**

Recettes	0,00 €
Dépenses	0,00 €
Résultat 2024	0,00 €
Résultat reporté	<u>55 490,57 €</u>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>55 490,57 €</b>

### Section d'investissement

Recettes	0,00 €
Dépenses	<u>0,00 €</u>
Résultat 2024	0,00 €
Résultat reporté	<u>0,00 €</u>
<b>Résultat de clôture</b>	<b>0,00 €</b>

#### **Délibération n°10 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve le Compte Administratif du Budget annexe « Lotissement Les Hauts du Prieuré » 2024.

19h57 – Mme le Maire reprend sa place autour de la table.

M. Jean-Claude MARCHAND informe Mme le Maire que les Comptes Administratifs du Budget Général et des 3 budgets annexes ont été votés à l'unanimité.

### **11, 12- Affectations des résultats 2024**

*Rapporteur : M. Jean-Claude MARCHAND*

Une fois le Compte Administratif voté, il est possible de reprendre dans le Budget Primitif les résultats de l'exercice précédent ainsi constatés.

#### **AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – BUDGET GENERAL (PJ 1 : page 12)**

Les comptes 2024 du Budget Général font apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :	+ 3 989 614,16 €
Section d'investissement :	- 1 437 788,79 €

#### **Délibération n°11 :**

Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide d'affecter 1 437 788,79 € en section d'investissement et de laisser 2 551 825,37 € en section de fonctionnement pour le Budget Général.

#### **AFFECTATION DES RESULTATS 2024 – BUDGET ANNEXE « PEPINIÈRES D'ENTREPRISES » (PJ**

**1 : page 19)**

*Rapporteur : M. Jean-Claude MARCHAND*

Les comptes 2024 du Budget « Pépinières d'Entreprises » font apparaître les résultats suivants :

Section de fonctionnement :	+ 73 676,05 €
Section d'investissement :	+ 23 197,46 €

#### **Délibération n°12 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide de laisser + 73 676,05 € en Section de Fonctionnement pour le Budget annexe « Pépinières d'Entreprises ».

### **13- Vote des taux des taxes 2025**

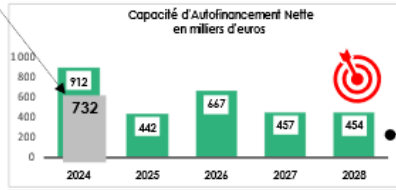
*Rapporteur : M. Jean-Claude MARCHAND*

Lors de la présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires le 27 janvier 2025, plusieurs scénarii d'évolution financière ont été exposés au Conseil Municipal.

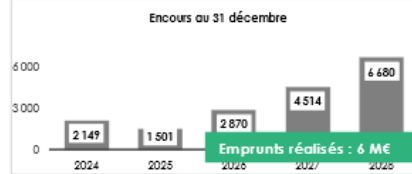
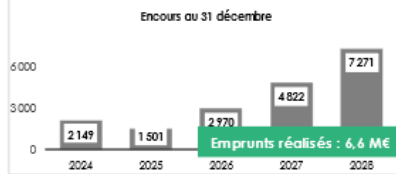
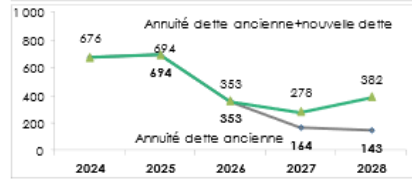
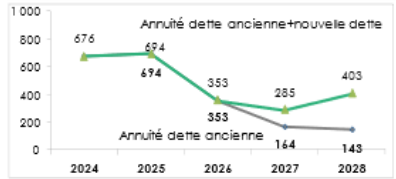
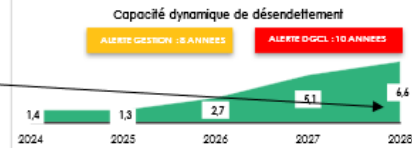
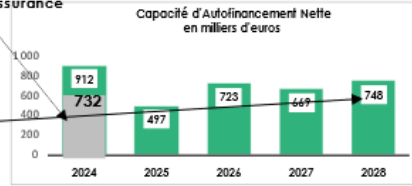
**SCENARIO n° 1**  
« au fil de l'eau »

**SCENARIO n° 2**  
Pression fiscale :  
+2% en 2025 et +5% en 2027

CAF NETTE hors indemnité d'assurance



CAF NETTE hors indemnité d'assurance



	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024
<b>Taxe Foncier Bâti</b>	15,66 %	32,18 %	32,18 %	33,15 %	33,15 %
<b>Taxe Foncier Non Bâti</b>	42,01 %	42,01 %	42,01 %	43,27 %	43,27 %
<b>Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires</b>			14,63 %	15,07 %	15,07 %

A ce stade, compte-tenu de l'évolution du Projet de Loi de Finances depuis le Débat d'Orientations Budgétaires (baisse de l'écrêtement de la DGF et maintien du FCTVA en fonctionnement et en investissement), le budget 2025 peut être adopté sans hausse de la fiscalité.

M. Jean-Claude MARCHAND indique que le Conseil Communautaire a quant à lui fait le choix d'une augmentation des taux intercommunaux.

Mme le Maire rappelle qu'il y a un mois et demi la situation était différente. Celle d'aujourd'hui permet d'être plus confiant et de ne pas augmenter les taxes qui pèsent sur les propriétaires. Elle ajoute que le budget a été établi sur la base d'un maintien des taux.

**Délibération n°13 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, fixe donc les taux des taxes au même niveau que ceux de 2024 soit :

- Taxe Foncier Bâti 33,15 %
- Taxe Foncier Non Bâti 43,27 %
- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires 15,07 %

**BUDGET GENERAL 2025 (PJ 1 : pages 1 à 10, 13 à 17 + PJ 3)**

Mme le Maire rappelle les priorités politiques :

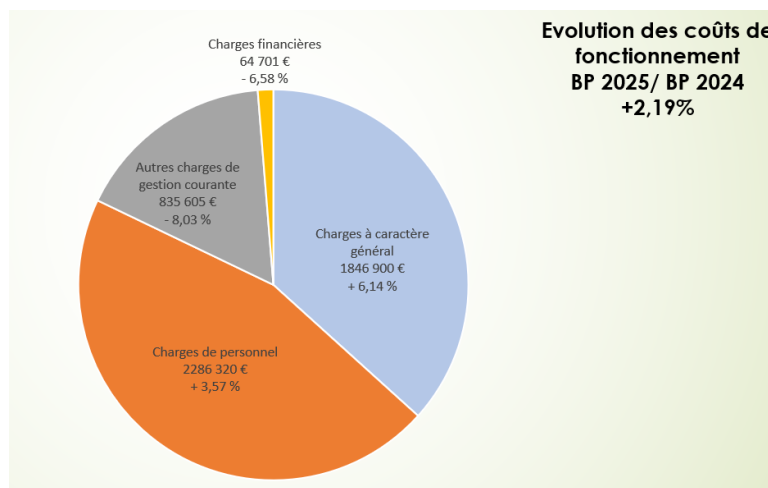
- **la transition écologique**
  - développer les mobilités douces (place du vélo, sécurisation des cheminements piétons) ;
  - rénover pour limiter la consommation d'énergies (limiter l'impact et maîtrise des dépenses) ;
  - favoriser la biodiversité (plantations « 1 bébé, 1 arbre » et de végétaux peu gourmands en eau, gestion différenciée, développement de l'éco-paturage) ;
  
- **une ville attractive et de projets**
  - active et sportive (poursuite du soutien aux associations sportives, entretien et amélioration des équipements existants, développement des ateliers multisports, du parcours du Bois de la Folie, du city stade) ;
  - culture partagée (développement des activités culturelles en direction de tous les publics, soutien des projets culturels – théâtre et bibliothèque, étude d'un programme culturel et de sa faisabilité au château) ;
  - ville vivante (accompagnement des commerçants dans leurs projets d'installation ou de rénovation de vitrine, création d'animations) ;
  
- **une ville patrimoniale accueillante**
  - faire du patrimoine un levier de développement économique et touristique (valorisation du château, ...) ;
  - valoriser les espaces publics et proposer un cadre de vie de qualité ;
  - conforter les labels de la commune (Ville et Village Fleuri, Petite Cité de Caractère®, Station Verte, Ville Sportive) ;
  
- **une ville solidaire au service des citoyens**
  - des services aux habitants (accueil en Mairie du lundi au samedi, un espace de vie sociale qui se développe, aides aux primo-accédants, ...) ;
  - des équipements et du matériel nécessaire ;

20h12 – Mme Lydie AVOINE quitte la salle

Mme le Maire donne la parole à M. Jean-Claude MARCHAND.

M. Jean-Claude MARCHAND souligne que ce budget 2025 s'inscrit dans la stratégie financière développée depuis 2014, à savoir :

- une gestion rigoureuse avec des dépenses de fonctionnement maîtrisées malgré un contexte difficile ;
- une poursuite de la mobilisation des financements externe pour la salle du Château, l'aménagement de la rue Alphonse Delavau, ...



20h14 – Mme Lydie AVOINE reprend sa place autour de la table

M. Jean-Claude MARCHAND présente le schéma synthétique du budget d'investissement pour 2025.

M. Didier DOLÉ regrette que ces informations n'aient pas été communiquées en amont de la séance.

Mme le Maire répond que son expression, en amont du budget, développe la philosophie qui anime son groupe et qu'il retrouvera ce qu'elle a dit dans le procès-verbal. Le reste est une présentation synthétique du budget qui a été transmis de manière détaillée, ligne par ligne, à l'ensemble des élus.

Mme le Maire ajoute que le projet politique du groupe majoritaire a toujours été le même : agir pour la population et le patrimoine.

M. Didier DOLÉ évoque la réunion du groupe de travail « Vidéoprotection » qui s'est réuni la semaine passée et regrette que les différents points à équiper n'aient pas été définis. Il indique avoir demandé à lire le rapport de la Gendarmerie. Il ajoute ne pas comprendre le temps mis à réunir le groupe de travail et la transmission des informations.

Mme le Maire répond qu'elle a été destinataire dudit rapport seulement en début d'année et qu'après en avoir pris connaissance il a été nécessaire de le faire analyser par M. Dimitri IACONELLI, Policier Municipal. Elle précise qu'il s'agit d'un document confidentiel dont le diaporama projeté en Commission est inspiré. Mme le Maire invite M. Didier DOLÉ à venir prendre connaissance de ce rapport dans son bureau.

M. Didier DOLÉ insiste sur le fait que les subventions pour la vidéoprotection seront plus basses que prévu.

Mme le Maire précise que le rapport de la Gendarmerie s'attache essentiellement à couvrir les grands axes routiers et qu'il est nécessaire d'y ajouter les espaces publics. Cela nécessite de la réflexion et donc du temps.

M. Didier DOLÉ demande que le groupe de travail se réunisse rapidement pour aller plus vite dans la mise en place de la vidéoprotection.

Mme le Maire indique que les 50 000,00 € dédiés à cette opération, dans le budget 2025, représentent une somme déjà importante. Ce budget permet d'amorcer la démarche même si l'on sait qu'il ne sera pas possible de couvrir tous les endroits et que la délinquance se déplace.

M. Jean-Claude MARCHAND rappelle que les budgets des collectivités sont contraints et que les subventions allouées par l'Etat donneront peut-être plus de disponibilités. La mise en œuvre de ce projet doit être raisonnable et pertinente.

M. Didier DOLÉ répond que tout le monde n'a peut-être pas la même façon de voir les choses.

Mme Isabelle BROSSET demande quel est le montant de subvention possible.

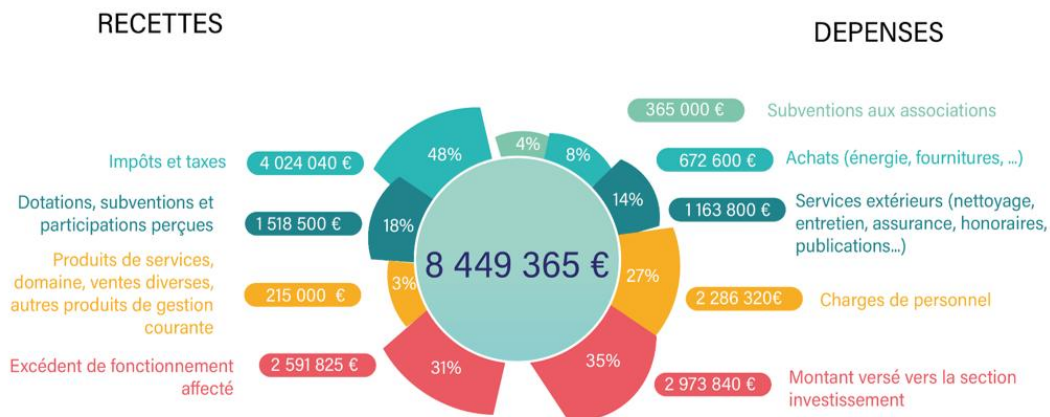
Mme le Maire répond que la décision revient à une Commission départementale et qu'on ne sait pas, à ce stade, à quelle hauteur elle décidera d'accompagner notre projet. La Commune doit définir son besoin pour présenter un dossier.

M. Didier DOLÉ insiste sur l'importance de déposer ce dossier le plus rapidement possible.

Il renouvelle ses regrets sur le fait que le dossier de la Gendarmerie soit parvenu en janvier et qu'il ait fallu attendre le mois de mars pour réunir le groupe de travail.

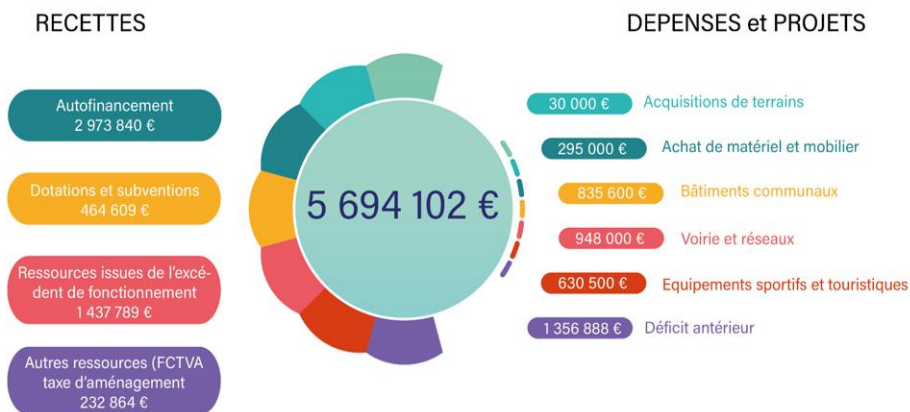
Mme le Maire et M. Jean-Claude MARCHAND rappellent qu'un dossier d'une telle importance ne se construit pas dans la précipitation.

### Budget de fonctionnement



20h42 – Mme Line VILLATEAU quitte la salle

### Budget d'investissement



20h45 – Mme Line VILLATEAU reprend sa place autour de la table

#### Section de fonctionnement

Les recettes s'élèveront à 8 449 365,37 €. Les dépenses sont prévues à hauteur de 5 475 525,62 € ce qui donne un excédent de 2 973 839,75 € qui sera viré à la section d'investissement.

Le détail de la section de fonctionnement figure en annexe.

#### Section d'investissement

La section d'investissement est équilibrée en recettes et en dépenses à 5 694 101,78 €.

Le programme des recettes et dépenses figure en annexe du rapport de présentation.

**Délibération n°14 :**

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée qui a donné pour 29 votants, 23 voix pour et 6 voix contre, adopte le Budget Primitif Général 2025 tel que présenté.

Mme le Maire demande ce qui motive le groupe de M. DOLÉ (groupe d'opposition Vivre Pouzauges Ensemble Naturellement) à voter contre ce Budget Primitif 2025 du Budget Général.

M. Didier DOLÉ répond que les sujets de la vidéoprotection et du regroupement des écoles sont les points pour lesquels son groupe ne peut voter le budget 2025. Il ajoute que, concernant le projet de groupe scolaire, des éléments nouveaux apparaissent, notamment avec La Cave de la Vallée dont le bâtiment va être à vendre. Ainsi, le projet actuellement prévu pourrait encore être travaillé.

M. Alexandre GUILLOTEAU répond qu'abandonner le projet de regroupement des écoles sur le site de l'école Jules Verne serait pour lui un bond en arrière préjudiciable car il nécessiterait de repartir de zéro.

M. Didier DOLÉ répond ne pas avoir dit vouloir annuler ce qui a déjà été étudié ; cependant, il demeure des incertitudes liées à des éléments récents qui méritent d'être discutées.

Il précise que cela ne remet pas en question la nécessité de rénover l'école Françoise Dolto et d'améliorer le périscolaire.

**BUDGET ANNEXE « PEPINIÈRES D'ENTREPRISES » 2025 (PJ 1 : page 20)**

**Section de fonctionnement**

Les recettes s'élèveront à 127 726,05 €. Les dépenses sont prévues à hauteur de 72 100,00 €, ce qui donne un excédent de 55 626,05 € qui sera viré à la section d'investissement.

**Section d'investissement**

La section est équilibrée en recettes et en dépenses à hauteur de 120 023,51 €.

**Délibération n°15 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adopte le Budget Primitif annexe « Pépinières d'Entreprises » 2025.

**BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT DE LA BALIERE » 2025 (PJ 1 : page 22)**

**Section de fonctionnement**

La section est équilibrée en recettes et en dépenses à 1 102 445,04 €.

**Section d'investissement**

La section est équilibrée en recettes et en dépenses à 1 518 892,79 €.

**Délibération n°16 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adopte le Budget Primitif annexe « Lotissement de La Balière » 2025.

**BUDGET ANNEXE « LOTISSEMENT LES HAUTS DU PRIEURE » 2025 (PJ 1 : page 25)**

**Section de fonctionnement**

La section est équilibrée en recettes et en dépenses à 74 955,00 €.

**Section d'investissement**

Absence de crédits en section d'investissement.

**Délibération n°17 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adopte le Budget Primitif annexe « Lotissement Les Hauts du Prieuré » 2025.

**18- Vote des subventions 2025 (PJ 1 : page 26)**

*Rapporteur : M. Jean-Claude MARCHAND*

Conformément à l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, disposant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le versement de subventions à certaines associations Pouzaugeaises.

L'enveloppe globale inscrite au budget, pour les subventions 2025, est de 365 000,00 €.

M. Jean-Claude MARCHAND indique l'inscription d'une subvention supplémentaire de 4 000,00 € pour l'AEP pour l'aider dans l'organisation de sa Foire de Printemps.

M. Killian SERIN demande si les projets des associations subventionnées sont connus, considérant que cela serait intéressant de les connaître.

Mme le Maire répond que toutes les demandes font l'objet d'un dossier dans lequel les associations motivent leur demande.

Mme Lydie AVOINE ajoute que les projets sont variables ; certaines associations en présentent plusieurs, d'autres ne flèchent pas forcément leur demande sur un évènement particulier.

M. Jean-Claude MARCHAND précise que parfois il s'agit de subvention d'équilibre permettant d'assurer le fonctionnement de l'association.

M. Jérôme LANDA interroge sur la différence de montant entre le tableau des associations subventionnées (135 600,00 € hors montant classes découvertes de l'école Jules Verne prévu à 35 € par élèves Pouzaugeais des classes CE2, CM1 et CM2, une fois dans l'année) et celui inscrit au budget (365 000,00 €).

M. Jean-Claude MARCHAND répond que la différence correspond au fait que le montant de la subvention à l'association Calypso n'est pas encore connu.

M. Alexandre GUILLOTEAU ajoute qu'un rendez-vous avec l'association est à prévoir pour affiner ce montant.

M. Jérôme LANDA souligne l'importance du montant total des subventions versées aux associations.

20h59 – M. Alexandre GUILLOTEAU quitte la salle

M. Killian SERIN interroge sur le fait que peut-être certaines associations sollicitent une subvention sans que tous les ans elles aient les mêmes besoins.

Mme Lydie AVOINE et M. Jean-Claude MARCHAND répondent que c'est notamment le cas de l'Ecole de Musique.

Mme AVOINE évoque la subvention à la Team Simon DESCHAMPS (athlète de haut niveau de l'ABV, spécialiste du 400 m haies) et exprime sa fierté si un Pouzaugeais participait aux Jeux Olympiques.

21h01 – M. Alexandre GUILLOTEAU reprend sa place autour de la table

Mme le Maire ajoute qu'outre les subventions versées aux associations, il faut aussi tenir compte des mises à disposition d'équipements (salles, terrains, électricité, ...) à titre gracieux mais que tout cela est aussi pour le bien-être de la population.

M. Killian SERIN complète par le fait que les associations font aussi vivre la ville.

**Délibération n°18 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, décide d'attribuer les subventions suivantes au titre de l'année 2025 :

SUBVENTIONS	VOTE 2025	Commentaires
<b>SPORTS</b>		
<i>Associations sportives adhérentes à l'OMS</i>	33 500,00 €	
Cercle équestre de la Loge	1 000,00 €	
Pouzauges Vendée Handball	5 000,00 €	Maintien en National
Dans'Attitude	750,00 €	
Quintessence	200,00 €	
Les Marcheurs des Collines	600,00 €	
Pom N'Dance Pouzauges	400,00 €	
<b>SUBVENTIONS</b>	<b>VOTE 2025</b>	<b>Commentaires</b>
<b>ECOLE ET ASSOCIATIONS A BUT EDUCATIF</b>		
Ecole publique Jules Verne - Classe découverte	35 € / élève Pouz.	Acter 1 fois dans la scolarité (Classes CE2 CM1 CM2)
Bibliorêve (école Jules Verne)	500,00 €	
<b>COLLEGES</b>		
Association sportive Collège Gaston Chaissac	500,00 €	
Association Sportive Collège Antoine de Saint-Exupéry	500,00 €	
<b>ASSOCIATIONS A BUT SOCIAL</b>		
Les Amis de la Résidence des Collines	1 500,00 €	
Entraid'Addict 85	100,00 €	
Vie Libre	100,00 €	
Association Esmeralda	300,00 €	
<b>ASSOCIATIONS A BUT CULTUREL</b>		
Ecole de Musique Pouzauges	34 000,00 €	
Chorale du Puy Lory	400,00 €	
Ensemble Vocal La Caldarane	500,00 €	
Comité de jumelage Pouzauges-Eye-Meitingen		
Les Fous des Puys (échecs)	200,00 €	
L'Œuf au Riz	1 200,00 €	
Théâtre de la Folie	300,00 €	
<b>ASSOCIATIONS DIVERSES</b>		
Comité d'union asso. et sections patriotiques (Anciens combattants)	300,00 €	
Association Ecologique du Haut-Bocage Vendéen	150,00 €	
Association des Entreprises de Pouzauges	4 000,00 €	
Team Simon DESCHAMPS	500,00 €	
<b>AUTRES PARTICIPATIONS (hors compte 6574)</b>		
CCAS - Ville - 657362	50 000,00 €	

### 19- Convention avec l'association Ecole de Musique bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000,00 €

Rapporteur : Mme Lydie AVOINE

Conformément à la loi n°2000-321 du 12 avril 2000, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, et au décret n°2001-495 du 6 juin 2001, relatif à la transparence financière des aides octroyées

par les personnes publiques, la signature d'une convention est obligatoire entre la collectivité et l'association lorsque la subvention attribuée dépasse 23 000,00 €.

L'Ecole de Musique est bénéficiaire d'une subvention de 34 000,00 €.

La convention régira les rapports entre la Commune et l'association ; elle fixera notamment les modalités de versement des subventions, acomptes, soldes...

**Délibération n°19 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Mme le Maire à signer une convention avec l'Ecole de Musique, régissant les rapports de cette dernière avec la Commune et fixant les modalités de versement de cette subvention de 34 000,00 €.

**20- Budget Général – Autorisations de Programme et Crédits de Paiement – Mise à jour**

Rapporteur : M. Jean-Claude MARCHAND

Les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) sont définies et régies par les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales et le décret n°97-175 du 20 février 1997.

21h05 – M. Christian PELLETIER quitte la salle

**Rappel du contexte ou de l'existant et références**

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses d'investissements qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la première année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagements.

Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme :

- la délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement ; dès cette délibération, l'exécution peut commencer (signature d'un marché par exemple) ;
- les Crédits de Paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil Municipal au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP ;
- toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent également faire l'objet d'une délibération.

**Motivation et opportunité de la décision**

Par délibérations successives, le Conseil Municipal a créé plusieurs Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement. Les avancées des projets faisant l'objet de ces AP/CP nous amènent :

- à en clôturer une ;

N° de l'AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
AP18-F	Réhabilitation de la salle omnisports Largeteau	1 132 638,37 €	531,80 €	- €	36 211,25 €	588 010,20 €	462 906,32 €	4 978,80 €	- €	40 000,00 €	A clôturer
	TOTAUX	1 132 638,37 €	531,80 €	- €	36 211,25 €	588 010,20 €	462 906,32 €	4 978,80 €	- €	40 000,00 €	

- à en réviser deux ;

N° de l'AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028
AP21-G	Salle Emile Robert <i>Révision</i>	2 220 820,53 €	6 148,31 €	96 560,77 €	1 157 696,46 €	927 913,80 €	32 501,19 €			
AP21-H	Groupe scolaire <i>Révision</i>	7 696 163,51 €	492,47 €	18 281,77 €	8 054,33 €	7 334,94 €	411 377,00 €	1 835 000,00 €	2 148 700,00 €	3 266 923,00 €
<b>TOTAUX</b>		<b>9 916 984,04 €</b>	<b>6 640,78 €</b>	<b>114 842,54 €</b>	<b>1 165 750,79 €</b>	<b>935 248,74 €</b>	<b>443 878,19 €</b>	<b>1 835 000,00 €</b>	<b>2 148 700,00 €</b>	<b>3 266 923,00 €</b>

Les dépenses seraient financées par le FCTVA (Fonds de Compensation pour la TVA), les subventions, l'autofinancement, ainsi que le recours à l'emprunt si nécessaire.

M. Jean-Claude MARCHAND précise qu'en effet l'autorisation de programme relative à la réhabilitation de la salle Largeteau peut désormais être clôturée, le litige avec la société TEOPOLITUB ayant été résolu.

21h09 – M. Christian PELLETIER reprend sa place autour de la table

M. Didier DOLÉ informe que son groupe est d'accord avec les décisions relatives aux autorisations de programme de la salle Largeteau et de la salle Emile Robert mais qu'il votera contre cette délibération en raison de l'opération du groupe scolaire, suivant en cela la décision de ne pas voter le budget.

#### **Délibération n°20 :**

Le Conseil Municipal, après un vote à main levée qui a donné pour 29 votants, 23 voix pour et 6 voix contre :

- décide de clôturer l'Autorisation de Programme et Crédits de Paiement liée aux travaux de rénovation de la salle Largeteau ;
- décide de réviser les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement relatives :
  - à la salle Emile Robert ;
  - au groupe scolaire ;
- autorise Mme le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondant aux Crédits de Paiement (n+1) indiqués dans les tableaux ci-dessus, jusqu'à l'adoption du budget (n+1).

## **ENFANCE – JEUNESSE – AFFAIRES SCOLAIRES**

### **21– Montant de la participation de la Commune aux frais de fonctionnement de l'école privée Notre-Dame du Donjon (PJ 1 : pages 27 et 28)**

Rapporteur : M. Alexandre GUILLOTEAU

Au titre du contrat d'association passé avec l'école privée Notre-Dame du Donjon, la Commune participe financièrement aux dépenses de fonctionnement de cet établissement.

Cette participation de la Commune s'est élevée en 2024 :

- à 744,00 € pour un élève du primaire (661,00 € en 2023)
- à 1 861,00 € pour un élève de maternelle (1 575,00 € en 2023)

Le coût de fonctionnement observé pour 2024 dans les écoles publiques est de :

- 760,48 € pour un élève de l'école primaire Jules Verne
- 1 776,02 € pour un élève de l'école maternelle Françoise Dolto

Les montants des forfaits 2025 pour l'école privée Notre-Dame du Donjon seraient donc les suivants :

- 760,00 € pour un élève du primaire domicilié à Pouzauges
- 1 776,00 € pour un élève de maternelle domicilié à Pouzauges

### **Délibération n°21 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, fixe comme suit le montant la participation financière de la Commune aux frais de fonctionnement de l'école privée Notre-Dame du Donjon, pour l'année scolaire 2024-2025 :

- 760,00 € pour un élève du primaire domicilié à Pouzauges
- 1 776,00 € pour un élève de maternelle domicilié à Pouzauges

## **22- Réévaluation de la participation financière des Communes pour les élèves non-résidents scolarisés dans les écoles publiques de Pouzauges (PJ 1 : pages 27 et 28)**

Rapporteur : M. Alexandre GUILLOTEAU

Conformément à l'article L 212-8 du Code de l'Education, les Communes qui autorisent des enfants domiciliés sur leur territoire à suivre leur scolarité dans l'une des écoles publiques de Pouzauges doivent participer financièrement à leurs frais de scolarité.

Ainsi, les montants des participations pour l'année 2024-2025 seraient les suivants :

- école publique maternelle Françoise Dolto 1 776,00 € par élève
- école publique primaire Jules Verne 760,00 € par élève

### **Délibération n°22 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, fixe comme suite la participation demandées aux Communes de résidence pour les élèves scolarisés dans une école publique (maternelle ou primaire) de Pouzauges, au titre de l'année scolaire 2024-2025 :

- école publique maternelle Françoise Dolto 1 776,00 € par élève
- école publique primaire Jules Verne 760,00 € par élève

## **URBANISME - TRAVAUX**

### **23- Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2024**

Rapporteur : Mme Nicole FIORI

Conformément à l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit débattre, chaque année, du bilan de la politique foncière menée par la Commune, bilan qui est annexé au Compte Administratif.

### **Délibération n°23 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, prend acte des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2024 figurant dans les tableaux ci-après :

#### **Acquisitions**

Désignation du bien (terrains, immeubles, droits réels)	localisation	Références cadastrales	Origine de propriété	Identité du cédant	Identité de l'acquéreur	MONTANT (€)	Date de l'acte
Terrain	Avenue des Moulins	AM 757 (355 m <sup>2</sup> )		LEOMV	Commune de Pouzauges	4 260,00 €	02/04/2024
Terrain	les bourochelles	AL 563 (691 m <sup>2</sup> ) AL 558 (39 m <sup>2</sup> )		BOURDILLON Benoit	Commune de Pouzauges	1 000,00 €	02/04/2024
immeuble + terrain	9 et 10 place de l'église	AC 322 (278 m <sup>2</sup> ) AC 323 (407 m <sup>2</sup> )		Etablissement Public Foncier	Commune de Pouzauges	185 906,77 €	24/06/2024
Terrain	Le Bourg	AB 534 (271 m <sup>2</sup> )		Consorts GEMARD	Commune de Pouzauges	500,00 €	16/09/2024
Terrain	Rue Charles Largeteau Champ de la Vigne Champ des Bourochelles Le Bourg	AL 129 (1 788 m <sup>2</sup> ) AL 132 (1 420 m <sup>2</sup> ) AL 203 (5 424 m <sup>2</sup> ) AM 336 (5 060 m <sup>2</sup> ) ZD 162 (2 075 m <sup>2</sup> )	DENIAU	MONVOISIN / SCOVILLE	Commune de Pouzauges	205 857,25 €	27/11/2024
Terrain	Champ de la Vigne Champ de la Vigne Champ des Bourochelles	AL 133 (344 m <sup>2</sup> ) AL 134 (880 m <sup>2</sup> ) AL 135 (1 132 m <sup>2</sup> ) AL 428 (208 m <sup>2</sup> ) AL 435 (1 021 m <sup>2</sup> )	RONDEAU	RONDEAU	Commune de Pouzauges	53 775,00 €	27/11/2024

## Cessions

Désignation du bien (terrains, immeubles, droits réels)	localisation	Références cadastrales	Origine de propriété	Identité du cédant	Identité de l'acquéreur	MONTANT TTC	Date de l'acte
TERRAIN	la Balière	D 1150 (483 m <sup>2</sup> )		COMMUNE DE POUZAUGES	SAUSSEAU jacqueline	21 218,89 €	08/01/2024
TERRAIN	la Balière	D 1126 (470 m <sup>2</sup> )		COMMUNE DE POUZAUGES	HÉRAUD Eric	18 176,50 €	20/082024
TERRAIN	Le Clos de la Petite Fraudière	D 1 235 (444 m <sup>2</sup> ) D 1 245 (93 m <sup>2</sup> )		COMMUNE DE POUZAUGES	PAVAGEAU Romain	25 776,00 €	07/10/2024

## Echange

Echange de terrains entre la Commune de POUZAUGES et la SCI LA VALLEE DU LAC	Délibération n°CM10072023-07 du 10/07/2023
--	--

## **24 à 27- Aménagement de la rue Alphonse Delavau – Approbation de l'avant-projet détaillé et de l'enveloppe financière affectée aux travaux, demandes de subventions à l'Etat, au Conseil Départemental de la Vendée et à la Région des Pays de la Loire**

*Rapporteur : M. Noël GODET*

### **Approbation de l'avant-projet détaillé et de l'enveloppe financière affectée aux travaux**

La Ville de Pouzauges poursuit son programme de sécurisation de la circulation urbaine et de développement des mobilités douces.

Situé sur un axe routier particulièrement emprunté, sur une artère qui traverse la ville de part en part, cet axe routier nécessite d'être repensé en termes de sécurité des piétons et des cyclistes, tout en s'intégrant à une réflexion d'ensemble menée par la municipalité sur l'accueil des visiteurs et des touristes.

21h14 – M. Jérôme LANDA quitte la salle

A ce titre, ce projet s'inscrit pleinement dans les objectifs fixés par la convention Petite Ville de Demain :

- Action n°24 : requalification des zones de stationnement en périphérie du centre-ville ;
- Action n°25 : requalification des entrées de ville ;
- Action n°30 : réalisation d'un schéma directeur des mobilités douces.

### **Plan de situation du projet :**



Après plusieurs réunions de concertation avec les riverains et chiffrage de l'ensemble du projet, il a été décidé de réduire le périmètre des travaux à la portion allant de l'embranchement de la rue Clemenceau jusqu'à l'embranchement de la rue de la Promenade, en incluant le giratoire du France.

Les orientations d'aménagement retenues sont les suivantes :

- identifier et sécuriser les mobilités douces :
  - circulation des cyclistes avec création de voies dédiées ou partagées ;
  - circulation des piétons avec un partage de la voie sécurisé ;
  - rationalisation des stationnements de véhicules ;
  - insertion de zones végétalisées dans les parties latérales.
- sécuriser la circulation des « piétons occasionnels » (touristes notamment), dans le cadre du projet de Cité Labyrinthe ; il s'agit de sécuriser les traversées de voies notamment au niveau des cheminements piétonniers (venelles) qui convergent vers le Vieux-Château, cœur de la Cité Labyrinthe ;
- reconfigurer la zone de roulement pour les véhicules, avec maintien de zones de ralentissement.

A ce stade des études d'avant-projet, le budget est estimé à 422 643,27 € HT dont 396 852,50 € HT de travaux.

Dépenses		Recettes		
Détail par poste	Montant € HT	Subventions	Montant € HT	%
<b>Travaux</b>	<b>396 852,50 €</b>			
<i>Travaux de voiries</i>	396 852,50 €	DETR/DSIL	253 585,96 €	60,00 %
		Département Produit amendes de police	5 000,00 €	1,18 %
		Région PCC	90 000,00 €	21,29 %
<b>Maîtrise d'œuvre (4,9%)</b>	<b>19 445,77 €</b>			
<i>Vendée Expansion</i>	19 445,77 €			
<b>Divers</b>	<b>6 345,00 €</b>			
<i>SPS</i>	1 650,00 €			
<i>Publications</i>	1 500,00 €			
<i>Relevé topographique</i>	3 195,00 €			
		<b>Sous-total</b>	<b>348 585,96 €</b>	<b>82,48 %</b>
		Emprunt		
		Autofinancement	74 057,31 €	17,52 %
		<b>Sous-total reste à charge de la collectivité</b>	<b>74 057,31 €</b>	<b>17,52 %</b>
<b>Total dépenses HT</b>	<b>422 643,27 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>422 643,27 €</b>	<b>100,00 %</b>

Madame le Maire indique espérer une subvention dans le cadre de Petite Ville de Demain.

Le schéma des travaux envisagés est projeté, Mme le Maire précisant qu'il y a eu peu de modifications depuis le projet initial.

M. Didier DOLÉ indique que le projet de base prévoyait des aménagements cyclables.

Mme le Maire répond qu'il y a toujours des discussions avec le Département sur ce point mais n'est pas certaine que les décisions seront favorables pour tout le monde.

M. Didier DOLÉ rappelle qu'il existe déjà une piste cyclable sur cette voie.

Mme le Maire répond qu'en effet il y a déjà une voie cyclable dans le cadre de Vendée Vélo.

**Délibération n°24 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, approuve l'avant-projet détaillé ainsi que l'enveloppe financière affectée aux travaux d'aménagement de la rue Alphonse Delavau, arrêtée à la somme de 396 852,50 € HT.

**Demande de subvention à l'Etat**

Le projet d'aménagement de la rue Delavau est susceptible d'être financé par l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL). Il est proposé de solliciter une subvention à hauteur de 60 %.

**Délibération n°25 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- autorise Mme le Maire à solliciter une subvention de 253 585,96 € auprès de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux (DETR) ou de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) ;
- autorise Mme le Maire à signer tout document à intervenir.

**Demande de subvention au Conseil Départemental de la Vendée**

Conformément à l'article L 2334-24 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Départemental doit arrêter la liste des projets bénéficiaires du produit des amendes de police destiné aux communes de moins de 10 000 habitants. Il en fixe le montant, notamment au regard de l'enveloppe allouée par l'Etat pour l'année concernée, de règle d'éligibilité et de priorités fixées par l'Assemblée départementale.

Par courrier en date du 3 février 2025, le Conseil Départemental de la Vendée a informé Mme le Maire que, pour l'année en cours, ses priorisations sont les suivantes :

- les aménagements visant principalement à inciter les automobilistes à réduire leur vitesse (chicanes, écluses, ...) ;
- les aménagements renforçant la sécurité des usagers vulnérables tels que les piétons, les cyclistes et les conducteurs de deux-roues motorisés (cheminements doux, élargissement de trottoirs, ...).

A noter que les aménagements suivants ne sont pas éligibles à ces subventions :

- les réfections de chaussées, de trottoirs ou de cheminements doux ;
- les aménagements destinés à la desserte de nouvelles zones d'activités ou d'habitations.

Pour être pris en considération, les dossiers doivent être déposés complets en deux exemplaires à l'Agence Routière Départementale avant le 1<sup>er</sup> juin 2025. Selon la décision du Conseil Départemental d'octroyer une subvention à la Commune, les travaux devront être réalisés dans un délai de 12 mois suivant cette décision.

**Délibération n°26 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- autorise Mme le Maire à solliciter une subvention au Conseil Départemental de la Vendée, au titre de la répartition des amendes de police pour les aménagements de voirie de la rue Alphonse Delavau ;
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

### **Demande de subvention à la Région des Pays de la Loire**

Le projet d'aménagement de la rue Alphonse Delavau est susceptible d'être financé par la Région des Pays de la Loire au titre du dispositif de soutien aux Petites Cités de Caractère. La subvention est de 30 % du montant HT des travaux plafonné à 300 000,00 € par an et par commune, soit 90 000,00 €.

### **Délibération n°27 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- autorise Mme le Maire à solliciter une subvention à la Région des Pays de la Loire au titre du dispositif de soutien aux Petites Cités de Caractère®, représentant 30 % du montant HT plafonné à 300 000,00 € du projet d'aménagement de la rue Alphonse Delavau estimé à 422 643,27 € ;
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

## **RESSOURCES HUMAINES**

### **28- Tableau des effectifs – Emplois saisonniers, emplois temporaires, modification temps de travail**

*Rapporteur : Mme le Maire*

#### **Emplois saisonniers**

Pour assurer le fonctionnement normal des services municipaux durant la saison estivale de 2025, il conviendrait de créer les emplois suivants :

- un poste saisonnier d'opérateur des activités physiques et sportives, pour 2 mois à temps complet, rémunéré sur un indice de rémunération brut 367, afin d'assurer la surveillance et l'animation de la baignade au lac pour cet été ;
- un poste d'adjoint technique saisonnier, pour 3 mois à temps complet, rémunéré sur un indice de rémunération brut 367, au service « Espaces verts - Voirie » ;
- un poste d'adjoint territorial d'animation à temps complet, pour 2 mois, sur un indice de rémunération brut de 367, afin d'assurer un renfort au sein de l'espace jeunes.

#### **Emplois temporaires**

De plus, afin d'assurer la poursuite de l'activité d'une Commune lors de départ d'agents (mutation ou retraite) et dans l'attente du recrutement statutaire d'un agent, il est nécessaire de recruter sur le motif de l'article L 332-23, 1° du Code Général de la Fonction Publique.

Pour cela, il est proposé de créer, pour l'année 2025, 3 postes pour accroissement temporaire d'activité, soit :

- un poste d'agent technique territorial à temps complet, pour une période de 6 mois, pour des missions d'agent polyvalent ; ce recrutement se ferait sur le 1er grade du cadre d'emploi d'adjoint technique et serait rémunéré au maximum sur l'indice brut : 381 ;
- un poste d'agent d'animation à temps complet, pour une période de 6 mois, pour des missions d'animation de groupe d'enfants dans le cadre d'animation mise en place par le service « Enfance/Jeunesse » ; ce recrutement se ferait sur le 1<sup>er</sup> grade du cadre d'emploi des adjoints d'animation et serait rémunéré au maximum sur l'indice brut : 381 ;
- un poste d'assistante administrative à temps complet, pour une période de 6 mois, pour des missions de secrétaire administrative et d'accueil ; ce recrutement se ferait sur le 1<sup>er</sup> grade du cadre d'emploi des adjoints administratif et serait rémunéré au maximum sur l'indice brut : 381.

Ces agents pourraient percevoir une Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) d'un montant maximum de 180,00 € brut par mois pour un temps complet.

### **Modification temps de travail**

Enfin, dans le cadre d'une réorganisation de service, un adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe se voit proposer des missions supplémentaires.

Afin de prendre en compte ces nouvelles missions, il conviendrait d'augmenter son temps de travail hebdomadaire de 27h00 à 32h00 à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025.

Cette modification supérieure à 10 % entraîne la suppression de l'emploi permanent d'origine d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à 27h00, et la création de l'emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe de 32h00 correspondant à la nouvelle quotité de temps de travail.

Le Comité Social Territorial a été saisi sur le projet de suppression de l'emploi d'origine.

M. Killian SERIN rappelle que l'année dernière, pour la saison estivale, un agent avait été recruté pour accompagner le policier municipal.

M. Nicolas BOSSARD, Directeur Général des Services, précise que M. IACONELLI n'a pas souhaité être accompagné d'un agent pour cet été. Il considère qu'un ASVP, ne disposant que de très peu de pouvoirs d'intervention, n'apporte pas une plus-value satisfaisante.

M. Killian SERIN interroge sur la problématique que cela pourrait poser pendant les congés de M. IACONELLI.

Mme le Maire répond que l'expérience montre qu'il est difficile de recruter des ASVP ayant un profil correspondant et qu'une organisation spécifique sera mise en place avec la Gendarmerie.

### **Délibération n°28 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants :

- décide de procéder au recrutement contractuel pour la saison estivale 2025 :
  - d'un opérateur des activités physiques et sportives à temps complet pour 2 mois, sur l'indice brut 367 ;
  - d'un adjoint technique à temps complet pour 3 mois, sur l'indice brut 367 ;
  - d'un adjoint territorial d'animation à temps complet pour 2 mois, sur l'indice brut 367 ;
- décide de créer 3 emplois temporaires sur l'année 2025 sur les motifs de l'article L 332-23, 1° du Code Général de la Fonction Publique, soit un accroissement temporaire d'activité :
  - pour un poste d'agent technique à temps complet pour 6 mois, sur l'indice brut 381 au maximum ;
  - pour un poste d'agent territorial d'animation à temps non complet pour 6 mois, sur l'indice brut 381 maximum ;
  - pour un poste d'assistant(e) administratif (ive) à temps complet pour 6 mois, sur l'indice brut 381 maximum ;

une IFSE pourrait être versée pour un montant maximum de 180,00 € brut par mois pour un temps complet ;

- décide de supprimer un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet, 27h00 par semaine ;
- décide de créer un emploi d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps non complet, 32h00 par semaine à compter du 1<sup>er</sup> avril 2025 ;
- autorise Mme le Maire à signer les contrats de recrutement correspondants ;
- décide d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois ci-dessus, au budget, chapitre 012.

## VŒUX ET MOTIONS

### 29- Motion contre l'agrivoltaïsme

Rapporteur : M. Christian PELLETIER

Par courrier en date du 17 janvier 2025, M. le Président du Conseil Départemental de la Vendée a adressé à Mme le Maire une résolution contre l'agrivoltaïsme adoptée à l'unanimité par son Assemblée le vendredi 13 décembre 2024.

L'agrivoltaïsme est une pratique consistant à associer sur un même site une production agricole et une production d'électricité par des panneaux solaires photovoltaïques.

Cette pratique a été autorisée en France par la loi d'Accélération de la Production des Energies Renouvelables (APER), adoptée en 2023 suite à l'envolée des prix de l'électricité en 2022. Les décrets n'ont été publiés qu'en avril 2024.

La non prise en compte des conséquences inhérentes et un déploiement massif sur nos terres agricoles et dans nos paysages entraîneraient une série de dangers pour certains irréversibles dont les quelques exemples ci-dessous :

- **mise en difficulté des agriculteurs** contraints de concilier le recouvrement de 40 % de leurs terres par des installations photovoltaïques avec une exigence de maintenir 90 % du rendement ;
- **précarisation des agriculteurs** obligés d'ajuster leur activité aux contraintes techniques et contractuelles imposées au détriment des priorités agronomiques, des cultures et de l'élevage ;
- **impossibilité pour un agriculteur signant un contrat agrivoltaïque aujourd'hui de moderniser et adapter ses pratiques jusqu'en 2050**, limitant sa capacité à s'adapter aux défis du changement climatique, par les innovations agronomiques ou par nécessité économique en fonction de l'évolution des marchés ;
- **fossé entre la rémunération de l'agriculteur et celle du producteur d'énergie** reléguant l'activité agricole au second plan au profit de la production d'électricité ;
- **spéculation sur le foncier agricole** avec des loyers de 10 à 30 fois supérieurs aux prix du fermage ;
- **instabilité des projets** souvent portés par des sociétés éphémères ;
- **manipulation des données biologiques et scientifiques** visant à justifier la technologie au détriment de la baisse de la production végétale et fourragère causée par l'ombre des panneaux ;
- ...

La Vendée, tout en préservant les terres agricoles, et par la transformation des effluents d'élevage en gaz renouvelable, se définit comme un territoire valorisant son agriculture et son industrie agro-alimentaire par ses ressources et ses filières locales.

Quant au photovoltaïque, elle privilégie une politique de développement sur les surfaces bâties et artificialisées ou espaces ayant perdu tout usage agricole.

M. le Président du Conseil Départemental invite donc les Communes vendéennes à voter une motion contre l'agrivoltaïsme au bénéfice de projets d'énergies renouvelables réalistes sans dénaturer les paysages et sans réduire l'importance de l'agriculture.

Mme le Maire rappelle que lors de la réflexion avec la Communauté de Communes sur le photovoltaïque, tous les terrains agricoles avaient été exclus de ce type d'installation. Si on veut leur garder cette nature agricole, l'agrivoltaïsme lui ne la favorise pas.

Mme le Maire précise qu'elle a fait le choix de proposer cette motion aux élus, celle-ci confortant les précédentes décisions du Conseil Municipal.

Monsieur BALLAY pense qu'à l'inverse c'est aussi une façon de renoncer à des moyens de production d'énergie.

Mme le Maire répond que cela ne doit pas se faire au détriment des terres agricoles et de leur vocation première à savoir produire de l'alimentation.

**Délibération n°29 :**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, adopte la motion visant à voter contre l'agrivoltaïsme en Vendée.

## Informations sur les commandes, marchés et décisions

en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

### Commandes et marchés publics

Objet	Entreprise	Montant TTC
Contrôles périodiques des aires de jeux et équipements sportifs	SECURISPORT Mouilleron-en-Pareds	1 898,10 €
Révision tondeuse John Deere	EQUIP'JARDIN ATLANTIC Les Sorinières (44)	673,42 €
Entretien hivernal tondeuse Grillo	A&MS GROUPE TECNAGRI Pouzauges	453,44 €
Contrôle périodique terrain synthétique	LABOSPORT Le Mans (72)	2 871,60 €
Fleurissement espaces verts	FLEURS-I-TECH-SAS Le Barp (33)	2 120,40 €
Encart livret touristique Sèvre en poche	DECLIK GRAPHIK Saumur (49)	630,00 €
Spectacle Céline d'Yon dans le cadre des apéros contés 2025	COMPAGNIE CLOU La Roche-sur-Yon	1 220,00 €
Réparation d'une fuite dojo Michel Traineau	COUVR'ETANCHE Pouzauges	866,64 €
Animation L'Atelier des mots à jouer du 10 au 14 février 2025	L'ŒUF AU RIZ Pouzauges	750,00 €
Feux d'artifice du 13 juillet 2025 au Château	SPARKLIGHT Losse (40)	9 000,00 €
Représentation "Cure de Thalassoésie" par le Théâtre Cabines le 16 août 2025 à la Mûroise dans le cadre des Apéros contés 2025	PRODUCTIONS HIRSUTES Nantes (44)	983,26 €
Animation par les Frangines Duguidon dans le cadre des Apéros Contés 2025	CIE LA BARAQUE A PLUME Chambéry (73)	1 000,00 €
Animation pour la Fête de la Musique par le groupe PILI PILI le 20 juin 2025	BABELTOUR Loire-Authion (49)	1 500,00 €
Graisse et absorbant Service Voirie	ZEP INDUSTRIES Pierre (28)	477,29 €
Animation Bar à jeux et Resto des doudous le 13 juillet 2025 au Château	LA SAUCE LUDIQUE Nantes (44)	1 278,80 €
Débroussaillage Lac de l'Espérance et la Bobinière	BOCASEVRE ENVIRONNEMENT Sèvremont	1 146,00 €
Fournitures service bâtiments	WURTH France Erstein (67)	688,88 €
Louchets (pelles) pour entretien du stade Jacques Chartier	SOLVERT SAS Saint-Herblain (44)	841,68 €

Animation musicale pour enfants sur le manège à pédales "Le musicavélo" le 13 juillet 2025	BOURON BERNARD Bretignolles-sur-Mer	560,00 €
Matériels pour service bâtiments	AMAZON BUSINESS Clichy (92)	1 493,98 €
Gazon de regarnissage pour le stade Jacob	VERTYS Fontenay-le-Comte	631,40 €
Remplacement des balais de la balayeuse du tracteur	AGRI VS SARL – SCAR Saint-Mesmin	995,40 €
Achat illuminations de Noël - Décors candélabres	DECOLUM Tronville-en-Barrois (55)	2 668,80 €
Sonorisation et animation du bal du 13 juillet 2025	LES BEQUILLES VERTES Pouzauges	1 400,00 €
Création de nouveaux plots pour la cabane de touches et remplacement point de pénalty sur terrain synthétique du Stade Jacob	EFFIVERT Sèvremoine (49)	2 124,00 €
Gestion concours de maîtrise d'oeuvre dans le cadre de l'opération de groupe scolaire	SCP SELOSSE-MOUSSION-ROUELLE-GATAULT La Roche-sur-Yon	911,28 €
Spectacle "Rue des Astres" dans le cadre des Apéros Contés	LAMPYRIS PRODUCTIONS Clichy-sous-Bois (93)	588,00 €
Réparation sur chaudière gaz école Jules Verne	GEOSOLAIR Mouilleron Saint Germain	1 711,44 €
Remplacement grille pluviale fonte rue des Cordiers	LIBAUD BETONS Luçon	519,64 €
Protection cibles pour les Archers du Bocage	ARMURERIE DU BOCAGE Les Achards	1 199,70 €
Produits d'entretien pour service ménage	DESLANDES ADISCO Luçon	2 003,26 €
Produits d'entretien pour service ménage	ORAPI HYGIENE ANGERS Saint-Sylvain-d'Anjou	3 275,83 €
Représentation du spectacle Maëva le 20 juin 2025 pour la Fête de la Musique	PRODUCTIONS HIRSUTES Nantes (44)	860,80 €
Enrochement Lac de l'Espérance	GAUBERT TP Pouzauges	1 506,00 €
Remplacement du relais de sécurité ascenseur du Colombier	ABH ASCENSEURS PORTES AUTOMATIQUES Pace (35)	946,80 €
Remplacement d'un circulateur pour le ballon d'eau chaude école Françoise Dolto	GEOSOLAIR Mouilleron-Saint-Germain	2 392,50 €
Intervention sur circuit radiateur Arbre à Lune	GEOSOLAIR Mouilleron-Saint-Germain	540,00 €
Fleurissement 2025	JARDINERIE DE L'ETOILE Pouzauges	6 139,38 €
Elagage et abattage mécanisé parking de covoiturage du lac de L'Espérance	GUETTE TP Sèvremont	765,00 €
Gazon de regarnissage stade Jacques Chartier	EDP Chantonnay	814,00 €
Location mini pelle sur chenilles pour service Espaces verts-Voirie	VENDEE LOCATION Les Herbiers	2 933,20 €
Fertilisant stade Jacques Chartier	ECHO VERT ATLANTIQUE Niort (79)	1 292,50 €
Peinture routière	VIRAGES Margny les Compiègne (60)	3 443,40 €
Lave-linge Arbre à Lune	ABC FROID Chanverrie	14 071,48 €
Mise à disposition d'une équipe de scaphandriers pour remise en place de la tringlerie d'une vanne sur le moine du Lac de l'Espérance	ATLANTIQUE SCAPHANDRE Les Sables-d'Olonne	3 024,42 €

Remplacement des pare-chocs AVD, AVG et central suite choc avant sur FIAT DUCATO – Service bâtiments	GARAGE BLANCHARD Pouzauges	937,54 €
Outils service bâtiments (tournevis, pinces, pompe)	CEDEO Les Herbiers	779,93 €
Réparation point lumineux rue de la Vallée consécutif à un sinistre	SYDEV La Roche Sur Yon	759,00 €
Contrat d'entretien climatisation de la crèche Arbre à Lune	BREM'O Energie Fontenay le Comte	600,00 €
Réparation tracteur KUBOTA	A&MS GROUPE TECNAGRI Pouzauges	1 446,90 €
Suppression de la végétation Vieux Château	BOCASEVRE ENVIRONNEMENT Sèvremont	4 854,00 €
Reprise d'un tour de cheminée et d'un panneau d'enduit Château du Colombier	BOCARENO Pouzauges	4 311,74 €
Micro pour le stade Jacques Chartier et lecteur USB pour la salle du Bois de la Folie	SONOVENTE.COM Palaiseau (91)	517,00 €
Réfection d'enduit à la Mairie (côté rue Georges Clemenceau)	STYL'FACADES SARL Sèvremont	7 623,00 €
Ventilation vestiaires stade André Jacob	SOULARD DIDIER SARL Pouzauges	15 081,79 €

## Décisions

- **Signature d'une convention pour l'exploitation d'une partie du Bois de la Folie d'une superficie de 2 ares**  
Avec M. Franck RAUD domicilié à Mauléon  
Pour un montant de 60,00 € (30,00 € l'are)
- **Signature d'une convention pour l'exploitation d'une partie du Bois de la Folie d'une superficie de 1 are**  
Avec M. Alexandre RAUD domicilié à Pouzauges  
Pour un montant de 30,00 €
- **Signature d'une convention pour l'exploitation d'une partie du Bois de la Folie d'une superficie de 1 are**  
Avec M. Josselin ALBERT domicilié à Pouzauges  
Pour un montant de 30,00 €
- **Signature d'une convention pour l'exploitation d'une partie du Bois de la Folie d'une superficie de 4 ares**  
Avec M. Benoît ALAIN domicilié à Pouzauges  
Pour un montant de 120,00 € (30,00 € l'are)

Mme le Maire lève la séance à 21h34

### INFORMATIONS DIVERSES

#### L'Heure Civique

Mme le Maire rappelle la réunion publique du 12 mars 2025 relative au lancement de L'Heure Civique Pouzaugeaise, en présence de M. Athanase PERIFAN, créateur, et de Mme Isabelle RIVIERE, Vice-Présidente du Conseil Départemental de la Vendée.

### Collecte des sacs jaunes

M. Jacques BALLAY déplore la nouvelle organisation de collecte des sacs jaunes tous les 15 jours, en même temps que les ordures ménagères. En effet, avec cette nouvelle organisation les sacs peuvent rester entreposés dans les rues une journée entière, et se retrouver éventrés laissant des déchets éparpillés sur les trottoirs et la chaussée.

M. Jean-Claude MARCHAND reconnaît que la mise en place de la collecte commune des sacs jaunes et déchets ménagers tous les 15 jours est fastidieuse mais qu'en parallèle l'impact carbone est moins important en raison du passage d'un camion au lieu de deux auparavant.

Mme le Maire fait aussi le constat regrettable que les consignes ne sont souvent pas respectées. Elle évoque également le nombre forfaitaire de passage en déchetterie réduit à 8 contre 12 auparavant.

### Conseil Communautaire du 25 février 2025

M. Jean-Claude MARCHAND fait un compte-rendu succinct du Conseil Communautaire du 25 février 2025.

### Foire de Printemps de l'AEP

M. Didier DOLÉ rappelle la Foire de Printemps organisée par l'AEP les 29 et 30 mars 2025 et demande s'il est possible d'en faire l'affichage en Mairie.

Mme le Maire répond qu'elle est d'accord, les affiches ayant été réceptionnées ce jour même en Mairie.

**Christian PELLETIER**  
Secrétaire de séance

**Mme Michelle DEVANNE**  
Maire